

Bureau du CREFOP de Normandie

Projet de Compte rendu de la réunion du 27 juin 2018

Participants :

Mme BOSSELIN Patricia	CRN
Mme CHASSAING Brigitte	DRAAF
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie
M. DELAUNAY Philippe	CFTC
M. DIDIER Emmanuel	Rectorat
M. DUFOUR Pascal	U2P
M. DUFROY Jean	CFE CGC
Mme DURAND Françoise	MEDEF
Mme GEORGES Nathalie	CRN
Mme HAVELETTE Françoise	CRN
M. LAGRANGE Philippe	DIRECCTE
M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref de Normandie/CREFOP
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT
M. LÉBOUCHER Denis	CRN
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. de MOREL Eudes	SGAR
Mme QUILLIEN Joëlle	CRN
M. SCELIN Philippe	CPME
M. TURPIN Serge	U2P
M. VARTERESSIAN Olivier	MEDEF

En l'absence de Mme BUCCIO et M. MORIN, Messieurs de MOREL et LÉBOUCHER co-président le Bureau

M LAGRANGE informe les participants que M RUDANT, Directeur régional de la DIRECCTE, ne peut assister à cette réunion en raison d'une réunion à la Préfecture..

Validation du compte rendu du Bureau du 12 mars 2018 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Plan d'Investissement dans les Compétences : phase d'amorçage du PIC (mise en œuvre, pilotage...), Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (contenu, modalités d'élaboration, calendrier, échanges...) :

La parole est donnée à M. LAGRANGE qui signale que la convention de la phase d'amorçage a été signée par la Préfète de région et le Président de Région le 4 juin dernier. Elle vise à mettre en œuvre 7 680 entrées supplémentaires en formation (en complément des socles initiaux) pour un public peu ou pas qualifié (4 500 par la Région et 3 180 par Pôle Emploi). Le premier comité de pilotage (comité de lancement), qui s'est réuni le 27 février dernier, a vocation à être maintenu afin de suivre la mise en œuvre de la phase d'amorçage et élargi ensuite à l'élaboration et à la mise en œuvre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. En ce qui concerne la phase d'amorçage, des échanges ont lieu régulièrement entre l'Etat, la Région et Pôle Emploi.

M. LEBOUCHER précise que la Région s'est engagée à maintenir ses 22 000 places en formation comme l'année passée auxquelles s'ajoutent 4500 places supplémentaires au titre du PIC amorçage. Sur le programme Socle (modules lire, écrire, compter, compétences en langue française, en langue anglaise, compétences générales, compétences numériques), la Région a acheté 2 200 places supplémentaires (en plus des 8 000 places commandées en début d'année). Le programme Socle des Compétences sera consultable sur le site du CREFOP. 612 places supplémentaires ont été achetées sur le programme « Contrat d'accès à la qualification » de l'ex Haute-Normandie et 613 places supplémentaires sur le programme « Réussir » de l'ex Basse-Normandie, ce qui correspond à 1 225 places supplémentaires sur le champ de l'orientation, de l'insertion des publics. La Région a également acheté 50 places supplémentaires pour les formations création/reprise d'entreprise. Aujourd'hui, le taux de réalisation des places de base est le principal souci de la Région (30 % seulement à certains endroits). Un travail d'analyse est mené sur le réseau traditionnel de prescription. M. LEBOUCHER souligne que la Région a également acheté une centaine de places complémentaires sur le qualifiant (dans l'hôtellerie-restauration, assistance vie aux familles, commerce-distribution, métiers de la sécurité...).

M. LAGRANGE signale que Pôle Emploi devrait réussir à remplir totalement les 3 180 places supplémentaires d'ici la fin de l'année..

M. MICHEL se réjouit des points réguliers effectués par la Région et Pôle Emploi. Il souligne que la CFDT soutient la Région dans cette démarche avec les services de Pôle Emploi.

M. DUFOUR pense qu'il y a 2 analyses importantes à avoir : d'une part, sur les difficultés à pouvoir faire entrer en formation et voir si ces éléments seront récurrents et d'autre part, sur l'insertion étant donné qu'elle est l'objectif de ces formations.

M. LEBOUCHER souligne qu'en Normandie, il est fait en sorte qu'on n'oublie pas le Plan 500 000 dans ce que devienne les gens 18 mois après.

La parole est donnée à M. LAOUENAN pour un point d'étape sur l'évaluation : une enquête téléphonique auprès des bénéficiaires du Plan 500 000 est en cours sur plusieurs vagues. Il

précise qu'un retour complet et qualitatif sera présenté fin septembre, avec un détail assez fin, potentiellement par territoire et par domaine de formation.

M. LEBOUCHER souligne l'importance de cette enquête qui permet de prendre du recul.

De la même façon, en ce qui concerne les enquêtes Seine, les membres du Bureau ne doivent pas hésiter à solliciter le Carif-Oref pour bénéficier d'informations plus précises. M. LAOUENAN évoque les actualisations permanentes des contenus, des données, des travaux menés avec les CFA ce qui permet une vision très qualitative du retour d'informations, notamment sur les insertions à 18 mois en sortie de CFA. La dernière synthèse qui montre les excellents résultats pour la Normandie vient d'être éditée.

M. VARTERESSIAN exprime l'importance d'avoir cette vision pragmatique et opérationnelle sur les places de formation. Par ailleurs, même si la loi n'est pas encore promulguée, il faut tenir compte du premier vote de l'Assemblée. Il est donc important de continuer à travailler en commun et de s'organiser pour la suite. Le MEDEF est déjà dans la réflexion avec les branches sur l'organisation. M. VARTERESSIAN évoque les échanges qui ont eu lieu lors du séminaire du COPAREF : le concept de paritarisme de projet entre partenaires sociaux pourrait peut-être être étendu à un quadripartisme de projet afin de réfléchir ensemble à la mise en place des places de formation adéquates. Les partenaires doivent se réunir ensemble dans ce type d'instance, voire dans d'autres, et notamment, dans la commission paritaire interprofessionnelle qui se mettra prochainement en place pour être dans la mise en œuvre opérationnelle.

M. SCELIN souligne que le PIC 2018 est le réamorçage du Plan 500 000. Les retours de terrain montrent que l'insertion est effectivement un critère factuel d'évaluation mais il ne faut pas oublier l'écart potentiel qui peut exister entre les prérequis des actions de formation identifiées et les acquis des stagiaires antérieurs. Il peut donc y avoir un certain nombre d'écarts qui nécessitent d'avoir ce prisme avant de tirer trop rapidement des conclusions sur l'insertion. Par ailleurs, le parcours professionnel (qui remplace « formation » dans la loi), qui permet de stabiliser un projet et d'identifier une dimension plus qualifiante si le projet est confirmé, fait partie du parcours d'orientation. De plus, dans les appels d'offres nationaux, il existe une priorité sur la notion de politique de repérage des publics «non visibles » ; il semble important à M. SCELIN de mettre l'accent sur cette dimension pour connaître les actions à mettre en œuvre de manière à faire en sorte que ce « sourcing » soit facilité et pouvoir rapidement (d'ici la fin du quinquennat) identifier ces publics et les amener progressivement à l'élaboration d'un projet professionnel qui passe ou non par la formation mais obligatoirement par l'accompagnement dans une logique d'orientation. Peut-on s'approprier cette dimension nationale au niveau régional ?

Cette intervention de M. SCELIN fait la transition avec le PACTE PIC 2019 – 2022. M. LAGRANGE rappelle que Plan d'Investissement dans les Compétences est le deuxième axe du Grand Plan d'Investissement de 56 milliards d'euros au niveau national annoncé fin septembre 2017 (15 milliards d'euros pour le seul Plan d'Investissement dans les Compétences sur la période 2018 – 2022). Sa double ambition est de protéger les personnes les plus fragilisées sur le marché du travail en accompagnant et formant en 5 ans, 1 million de

chômeurs peu qualifiés et 1 million de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en stage) et d'accélérer par l'investissement les transformations du système de formation professionnelle en le centrant sur l'individu et en le rendant plus lisible et plus accessible (loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel). A la différence des plans précédents, celui-là est pluriannuel. Le courrier adressé à chaque Président et Préfet de région par Madame la Ministre du Travail et Madame la Haut-Commissaire à la Transformation des Compétences précise que le Plan est budgété pour la période 2019 – 2022 pour un montant pouvant aller jusqu'à 337 millions d'euros en fonction des lois de finances futures et de la bonne exécution des différentes années. L'annexe financière doit être adressée début juillet et permettra de préciser les modalités de répartition et d'utilisation de ces 337 M €, la typologie des actions attendues par l'ensemble des acteurs et notamment le Conseil Régional dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

Par ailleurs, il est indiqué que l'ensemble des appels à projets nationaux du PIC ont désormais été recensés dans l'annexe 8 du Plan d'Investissement dans les Compétences et sont consultables sur le site du Ministère du Travail et du HCTC.:

- AAP GPEC ouvert aux branches professionnelles ;
- AAP 100 % inclusion budgété à hauteur de 200 M € pour les 4 ans à venir dont 40 M € pour l'année 2018. Il est précisé que les dossiers sont éligibles uniquement sur la base minimale de 2 M € et doivent être déposés auprès de la Caisse des Dépôts) ;
- Insertion par l'Activité Economique (EDEC) ;
- Plan 10 000 formations numériques ;
- Plan 10 000 formations aux métiers de la transition écologique ;
- Financement de 16 500 Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) supplémentaires ;
- D'autres AAP dans le cadre d'un fonds d'expérimentation sont prévus mais leurs contenus ne sont pas encore prévus.

En ce qui concerne le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, l'ensemble des documents (cadre d'élaboration, cadre de réponse, annexes...) diffusés depuis le 6 juin sont disponibles sur les sites dédiés (Ministère du travail, HCTC, CARIF OREF) . Ils sont en phase d'analyse par les services du Conseil Régional et par ceux de l'Etat.

Un cadre de collaboration entre l'Etat, la Région, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs concernés est indiqué, selon des modalités à définir et à discuter au sein du CREFOP, notamment au sein du Bureau ou des commissions.

Le Conseil Régional doit se positionner sur le Pacte Régional.

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences va s'appuyer sur un diagnostic territorial partagé et une réponse adaptée à chaque élément du diagnostic devra être apportée par la réponse régionale. Les premières actions concerneront 2019 et s'inscriront dans la durée, dans une logique de construction de parcours pour les personnes les plus éloignées de l'emploi avec comme objectifs d'être centré sur l'individu mais également sur la réponse aux besoins des entreprises et territoires.

La mise en œuvre de ces objectifs doit associer l'ensemble des acteurs dont bien sûr les partenaires sociaux pour construire cette réponse adaptée qui pourra être modifiée, dans les 4 années à venir, en fonction des évolutions économiques et de l'appareil de formation. Ce travail important doit être fait dans un délai relativement court, l'objectif étant d'avoir un Pacte régional validé début novembre au plus tard et signé en décembre 2018.

M. LAGRANGE précise que des éléments de diagnostic existent déjà, que le Carif-Oref peut également apporter sa contribution et son expertise sur la réalisation et la synthèse des différents diagnostics, faire des propositions en terme de suivi et d'évaluation du futur Pacte régional. Il a également été souligné dans les documents transmis début juin qu'au moins 3 projets feront l'objet d'une évaluation beaucoup plus précise.

Il précise également que, dans l'hypothèse où le Conseil Régional ne souhaiterait pas se positionner sur l'un ou l'autre des 3 axes relatifs au Pacte régional, Pôle Emploi sera chargé de mettre en œuvre les actions correspondantes.

M. MICHEL souhaiterait savoir, dans cette hypothèse, comment seraient reversés les fonds : au niveau national ou fléchage sur la région Normandie des fonds propres à la région ? M. MICHEL rappelle que dans les plans antérieurs, les actions ont bien eu lieu en région mais les fonds passaient par la DG de Pôle Emploi, ce qui n'était pas simple. Il faut identifier ces éléments.

M. MICHEL souligne que la Région qui demandait à avoir une stabilité et non des plans annuels a été entendue, le plan se déroulant jusqu'en 2022. Les partenaires sociaux souhaitent que ces éléments soient clarifiés.

M. de MOREL répond que la contractualisation de Pôle Emploi dépendra du choix de la Région quant à son positionnement sur le Pacte régional. Et si tel est le cas, ça passera effectivement par la Direction Générale de Pôle Emploi.

M. LEMOUCHE précise que la Région est actuellement en phase d'analyse du cahier des charges. Il souligne le montant important de 80 millions par an. Les régions ont de gros postes de dépenses (transport, formation professionnelle, apprentissage...). Si elles peuvent réagir en termes de réduction de leurs dépenses de fonctionnement, c'est sur ces grosses masses et non sur des dépenses annexes. Aujourd'hui, si la Région s'engage dans le Pacte PIC, elle doit le faire à l'identique de l'année précédente (quelle année de référence ?). Il faudrait par exemple que pour 2019, la Région garantisse les mêmes sommes de son compte administratif qu'en 2018. Comment faire baisser de 30 millions d'euros sans attaquer le dur des compétences à savoir, le transport, la formation... pour réussir à obtenir le 1,2 à la baisse ? Il s'agit d'une vraie injonction paradoxale de l'Etat de mettre cette contrainte à la Région. Carine SEILER a évoqué la possibilité d'ouvrir quelques opportunités.

Toutefois, M. LEMOUCHE estime que cet appel d'offres très qualitatif mérite d'être lu attentivement. Il est très exigeant dans les attendus de l'Etat. Si la Région s'engage dedans, elle doit avoir les moyens d'aller au bout. On ne connaît pas aujourd'hui les possibilités de mettre des frais de gestion : passer de 100 millions d'euros de marchés à 180 demande des moyens humains supplémentaires. Par ailleurs, M. LEMOUCHE rappelle qu'on ne parle

plus de places de formation mais d'accompagnement (rémunération, formation, périodes transitoires...).

La proposition de la Région et de l'Etat en Normandie serait un plan progressif qui ferait l'objet d'un dialogue annuel sur 4 ans avec une clause de revoyure. Il s'agit, avec les membres du CREFOP, de faire des propositions d'actions pour le 1^{er} janvier 2019. L'axe transverse regroupe les points suivants : modernisation des systèmes de formation, numérisation dans la manière de parler avec les individus, numérisation dans la manière de capitaliser les compétences. La Région ne pourra pas faire ce travail seule mais avec les partenaires et les opérateurs de formation réunis. La Région donnera d'ici le 14 juillet sa position sur le fait de s'engager ou non. A l'heure actuelle, la Région déplore le manque d'un certain nombre d'annexes, dont celle relative aux modalités financières.

M. LEBOUCHER réitère les propos de M. LAGRANGE : le CREFOP et le Carif-Oref de Normandie doivent être mobilisés.

M. LAGRANGE insiste sur la méthode de collaboration Etat et Région tout en associant les acteurs du territoire (phase de concertation, avis du CREFOP sur le projet de Pacte régional, mobilisation des acteurs sur la durée, animation au niveau infrarégional...).

M. LAGRANGE exprime la volonté affirmée d'impliquer le plus activement possible le CREFOP dans toutes ses composantes avec une ligne directrice qui pourrait être donnée par le Bureau et des contributions apportées par chaque commission afin d'alimenter à la fois le diagnostic et l'élaboration de la réponse.

Par ailleurs, chaque commission du CREFOP a son rôle à jouer et devra réactualiser sa feuille de route. La feuille de route du CREFOP, devra, quant à elle, être actualisée compte tenu de ces orientations récentes.

Il est proposé la création d'une instance de gouvernance quadripartite sur l'élaboration et le suivi du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, le Bureau du CREFOP étant chargé de donner les grandes orientations.

Pour répondre à M. VARTERESSIAN, M. LEBOUCHER précise que la Région et le Préfet doivent arrêter la méthodologie de concertation, de rendu et d'animation territoriale du Pacte. La Région doit déposer au 30 octobre sa première intention du Pacte 2019 reprenant tous les projets expérimentaux.

M. de MOREL précise que la phase de diagnostic doit être mise en place sans attendre l'échéance du 14 juillet.

M. VARTERESSIAN ressent une impression d'urgence en termes de délai. Il soulève le fait que les commissions se réunissent environ tous les 3 mois ce qui ne rentre pas dans le « timing ». Un groupe de travail spécifique serait peut-être plus adéquat.

M. de MOREL pense effectivement qu'une équipe projet purement technique, opérationnelle et rapidement mobilisable peut être mise en place, coordonnée par le SGAR et avec l'appui de la DIRECCTE. La Région sera associée ensuite dans la gouvernance.

Philippe LAGRANGE évoque la création d'une «équipe projet», constituée des représentants de la Région, de la DIRECCTE et du Carif-Oref qui apporte son appui en termes de diagnostic, suivi et évaluation. L'objectif sera de rencontrer l'ensemble des acteurs en réunions spécifiques pour identifier leurs contributions sur chaque axe du futur Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences. Des synthèses pourraient être présentées lors des réunions des commissions et des réunions du Bureau du CREFOP.

M. LEMOUCHE insiste sur le fait que la copie définitive n'est pas attendue pour le 30 octobre mais uniquement la méthodologie acceptée au sein du CREFOP (comment mobiliser les branches, les territoires, comment se projeter sur la suite...).

M. SCELIN confirme la nécessité de disposer d'un diagnostic partagé. Il s'interroge sur l'articulation entre le Pacte régional et les appels d'offre nationaux.

M. LAGRANGE précise qu'il ne devrait pas y avoir de doublon. L'objectif est que l'ensemble des deux dispositifs puissent permettre une complémentarité. Ce qui ne pourra pas être réalisé au niveau régional pourra, le cas échéant en fonction des critères d'éligibilité et de la qualité du projet, être examiné par le niveau national et réciproquement. Mme DURAND propose que le SGAR veille à ce qu'il n'y ait pas de réponses individuelles à des projets nationaux au regard du Pacte.

Messieurs de MOREL et LEMOUCHE souhaitent proposer la création d'une commission PIC au sein du CREFOP, sans protocole pour viser l'efficacité.

Mme DURAND suggère la présence d'accompagnateurs dans le groupe projet.

Le Bureau est favorable à la création d'une commission ad hoc PIC avec l'appui d'une équipe projet.

Une proposition d'organisation associant les partenaires sociaux ainsi qu'un calendrier sera proposé prochainement aux membres du CREFOP.

Mme DURAND précise, qu'il existe au sein du COPAREF, un groupe technique PIC qui se réunira le 10 juillet.

Au-delà du calendrier, M. DUFOUR souhaiterait savoir ce qui doit être mis en œuvre obligatoirement d'ici le 30 octobre (les grandes étapes).

Avis du Bureau du CREFOP sur les listes CPF :

Mme DURAND commente les tableaux relatifs aux demandes d'inscription à la liste régionale interprofessionnelle des certifications éligibles au Compte Personnel de Formation (cf dossier).

Ces demandes ont été validées par le COPAREF et n'appellent pas d'observations particulières de la part du Bureau du CREFOP.

Actualisation des feuilles de route du CREFOP et des commissions et premiers travaux des commissions :

M. LEBOUCHER signale que les activités de la commission 1 ont été relancées depuis le début de l'année avec une volonté de travailler à des échanges et à des partages sur des productions, notamment afin de mieux intégrer les OPCA dans leurs productions avec un appui du Carif-Oref. Lors de la réunion de la commission 1 qui a précédé ce Bureau, Pôle Emploi a expliqué le déploiement de la POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective). Dans cette commission, des échanges ont également lieu autour de la réforme (ce que ça implique pour le FONGECIF, les OPCA, des prestataires de formation), sur l'affectation des fonds libres par les OPCA...

En ce qui concerne la commission 2, Mme QUILLIEN rappelle que la feuille de route avait été entièrement validée.

Trois groupes de travail ont été mis en place lors de la dernière réunion. Ils sont présentés par Mmes BOSSELIN et QUILLIEN :

- Evaluation de la mixité des formations professionnelles initiales (engagement inscrit dans l'axe 2 du CPRDFOP) : mixité de public scolaire et apprentissage et mixité de parcours. Cette évaluation sera confiée à un cabinet extérieur. Un cahier des charges a été rédigé dans les grandes lignes au sein de la commission, puis en groupe de travail plus restreint. La consultation a été engagée la veille de ce Bureau. Le retour des offres est prévu le 20 juillet pour un début d'étude début septembre. Il sera proposé aux membres du groupe de travail de faire partie du comité technique. L'étude devrait être finalisée mi 2019 ;
- Affiner la définition des indicateurs de suivi du CPRDFOP : l'ensemble des objectifs du CPRDFOP ont été repris (dans un premier temps, 1 objectif = 1 indicateur). A ce jour, on recense 60 indicateurs, il faut réussir à en réduire le nombre à 20 indicateurs. Un tri sera fait parmi les indicateurs lors de la réunion de septembre ;
- VAE : ce groupe réunit des membres de la commission 2 ainsi que des experts afin de travailler sur l'objectif qualité autour de l'accompagnement de l'ensemble des publics (demandeurs d'emploi et salariés).

M. MICHEL évoque le groupe de travail de la commission 3 relatif à la « normandisation » du site de l'animation territoriale développé par le Carif-Oref de Normandie. Les rubriques envisagées sont les suivantes :

- Outils statistiques ;
- Métiers en tension ;
- Formation professionnelle initiale et continue ;
- Agenda / infos locales ;
- Ressources des acteurs locaux ;
- Travaux des acteurs locaux ;
- Mesures et dispositifs ;

- Espace collaboratif en accès réservé.

Des données communes rassemblant les ressources de Pôle Emploi, du Carif-Oref, etc... seront présentées sur chaque territoire. M. LOUVEAU doit présenter à M. MICHEL l'architecture du site qui est déjà bien avancé.

M. LAOUENAN complète l'intervention de M. MICHEL en précisant qu'une première version du site sera prête au cours du dernier trimestre 2018.

En ce qui concerne la feuille de route de la commission 3, M. MICHEL rappelle que les nouveaux éléments vont être intégrés. La prochaine réunion est prévue le 4 juillet après-midi.

M. DUFOUR souhaiterait savoir si les éléments relatifs aux indicateurs du groupe de travail de la commission 2 seront consultables sur le site.

M. DUFOUR souhaite que la notion de « prospective » soit abordée dans le travail du site (au niveau des territoires et au niveau des branches).

M. MICHEL répond que la prospective doit aussi être un des éléments qui doit être retrouvé au travers des travaux qui seront faits sur chaque bassin d'emploi, dans chaque zone d'animation. Mais, avant d'intégrer cet élément important, il fallait figer un certain nombre de données communes à tous (données d'emploi, données de métiers en tension...) sur chaque territoire.

M. SCELIN précise qu'un débat autour de la prospective à 2 niveaux (territoires et branches) a eu lieu lors du dernier séminaire du COPAREF : la connaissance des besoins relève des branches ; un certain nombre d'observatoires n'échangent pas, ce qui rend compliqué la vision agrégée locale voire infra territoriale. L'idée est de prendre la main de façon à organiser cette observation, la rendre compatible avec les besoins des branches et des territoires. La dimension interprofessionnelle régionale semble être le bon échelon de travail autour de ça avec tous les outils existants.

M. VARTERESSIAN complète cet échange en expliquant que la question avait été posée sur le partage des indicateurs qui permettent au COPAREF de rendre des avis. Une étude sur les observatoires avait été lancée pour savoir comment intégrer leurs éléments.

Pour compléter cette information, M. LAOUENAN fait part de la rencontre entre le Carif-Oref et la chargée d'études de Sémaphores qui s'occupe de ce travail pour le compte du COPAREF. Du lien est fait avec le Carif-Oref afin que la dimension normande soit repérée par les branches animées au niveau national et sur lesquelles le COPAREF normand est en demande vis-à-vis de Sémaphores pour qu'il y ait une contribution. Sémaphores les consulte. Le Carif-Oref a bien expliqué ce qui est en cours en Normandie ; il a également une démarche d'observation des compétences sur lesquelles le Carif-Oref initie une réflexion qui prendra en compte ces dimensions branches, territoires, prospective... Le Carif-Oref est bien un « ensemblier » et veille à ce qu'il y ait une cohérence d'ensemble. La mission observatoire du Carif-Oref va s'organiser.

M. CHEVALIER évoque les accords de partenariat qui vont se mettre en place à court terme. Le Carif-Oref sera probablement « l'outilleur » avec un lien de cause à effet qui viendra alimenter le site de l'animation territoriale avec ce regard branches et prospectif, en lien avec les travaux du COPAREF.

M. LAOUENAN souligne le travail de valorisation de ce qui se fait en Normandie par le groupe de travail (dont fait partie M. CHEVALIER) qui a produit notamment le vade-mecum pour le compte du PIC : le diagnostic du CPRDFOP normand y est cité en exemple.

M. SCÉLIN précise qu'il faudra également intégrer les outils liés à l'intelligence artificielle pour accentuer ces observations.

L'outil CLEOR, coproduit dans un cadre inter-Carif-Oref, l'outil Métiers en tension sont également pris en compte dans la réflexion globale.

M. SCÉLIN souhaite une cohérence régionale afin que l'utilisateur final ne se perde plus au sein de ce foisonnement d'initiatives.

Mme QUILLIEN précise que le Carif-Oref est toujours sollicité. Il faut faire appel aux acteurs qui ont de l'expertise en la matière.

M. LAOUENAN rappelle l'expérience vécue lors de la mise en place des Maisons de l'Emploi qui venaient solliciter chacune la Direccte, l'Insee Pôle Emploi, la Région et d'autres producteurs de données afin de produire des indicateurs localement. Dans le cadre de l'animation territoriale, il avait été décidé que le Carif-Oref soit l'interlocuteur qui rassemble les données pertinentes et garantisse la cohérence d'ensemble pour éviter la démultiplication des sollicitations, des outils spécifiques localement qui ne permettraient pas d'assurer une vision globale au niveau régional. Il a pu alors répondre aux besoins locaux en assurant l'interface technique pour mettre à disposition de chacun les données disponibles et en assurer l'actualisation.

En ce qui concerne la commission 4, M. LAGRANGE évoque les réunions du 13 juin des groupes de travail PRITH et IAE. Les relevés de décision sont accessibles sur le site du CREFOP. Il a été déploré l'absence des partenaires sociaux à la réunion PRITH. La prochaine réunion se déroulera le 4 juillet afin d'actualiser la feuille de route et travailler sur le Pacte régional des compétences.

Avis du Bureau du CREFOP sur les propositions d'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage :

M. LÉBOUCHER rappelle que c'est la dernière fois que la Région sollicite le Crefop pour avis et présente le schéma qui explique le fléchage de la taxe d'apprentissage.

Mme GEORGES présente le document remis aux membres du Bureau (cf dossier).

M. SCÉLIN aurait souhaité connaître les bénéficiaires des fonds libres CFA par CFA afin qu'il puisse y avoir un débat quadripartite au sein du CREFOP.

Mme GEORGES fait remarquer la situation contrastée : certains CFA en ont de plus en plus et d'autres de moins en moins même si le résultat est positif.

Pour répondre à M. SCELIN, Mme GEORGES précise que les OCTA doivent juste signaler leurs intentions de répartition. Ils ne sont pas tenus de se justifier s'ils n'attribuent pas de fonds. Si la Région fait une contre-proposition à leurs attributions, les OCTA ne sont pas tenus de suivre les recommandations alors que la Région détient l'analyse des comptes des CFA.

Le Bureau émet un avis favorable aux propositions d'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage (*8 votes « pour » - 1 abstention*).

Avis paritaire sur l'avenant à la convention CPF :

M. VARTERESSIAN porte à la connaissance des membres du Bureau du CREFOP l'avis du COPAREF sur le projet de convention entre le FPSPP et la Région pour le paiement des heures de CPF mobilisées par un demandeur d'emploi pour l'année 2018 (cf déclaration jointe en annexe).

En l'absence d'autres questions, M. LEBOUCHER remercie les membres du Bureau du CREFOP pour leur participation à cette réunion et lève la séance.

Annexe au compte rendu

Avis du COPAREF Normandie

Projet de Convention entre le FPSPP et la Région Normandie pour le Paiement des heures de CPF mobilisées par un demandeur d'emploi pour l'année 2018

Les partenaires sociaux réunis en Coparef plénier le 22 mai 2018 ont été consultés sur le projet de Convention entre le FPSPP et la Région Normandie pour le Paiement des heures de CPF mobilisées par un demandeur d'emploi pour l'année 2018.

Le projet a été majoritairement approuvé par les organisations patronales et de salariés.

Les avis se répartissent comme suit :

CGT	Avis défavorable : réserves émises sur le fait de ne pas prendre en compte l'intégralité de l'enveloppe proposée par le FPSPP
CFDT	Avis favorable
CFE CGC	Avis favorable
FO	Avis favorable
CFTC	Avis favorable
MEDEF	Avis favorable
U2P	Avis favorable
CPME	Avis favorable

Depuis 2014, les partenaires sociaux en région ont permis de consolider, grâce à des abondements du fonds paritaire, des actions envers les demandeurs d'emploi en région soit à travers les dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) Collective et / ou de POE Individuelle. Il en fut de même envers les salariés des entreprises normandes via les OPCA.

Ces abondements ont représenté plus de 33 millions d'euros et ont eu l'effet *d'une véritable dynamique* tant au niveau des opérateurs tel que Pôle emploi qu'au niveau des OPCA.

Pour rappel, les abondements du fonds paritaires ont également permis la mise en œuvre du CléA avec plus de 1000 CléA obtenus dans notre région. Une réussite normande qui place la région en pole position sur le maintien des compétences visant les savoirs de base.

Malheureusement cette dynamique n'a pas été la même concernant le CPF envers les demandeurs d'emplois. Très souvent, vous avez pointé les difficultés de traitement liées soit à des changements de règle du FPSPP soit à des freins internes liés aux incompatibilités du système d'information entre Pôle emploi et les services techniques du Conseil Régional.

Nous avons fini par reconnaître ces difficultés. Mais sur le fond, l'ensemble des partenaires sociaux, foncièrement attachés à la relation partenariale voire quadripartite, restent sur leur faim concernant ce dispositif CPF demandeurs d'emploi.

Tous regrettent, pour la région Normandie et ses demandeurs d'emplois malheureusement trop nombreux, la non utilisation voire *la sous-utilisation* de l'enveloppe dans sa globalité.

Les partenaires sociaux sont aujourd'hui présents et se préparent sur les nouvelles orientations à venir et sur les nouvelles obligations dans le cadre de la future commission paritaire régionale.

Le dialogue est ouvert pour assurer aux salariés et aux demandeurs d'emplois normands le maintien et le développement de leur niveau d'employabilité au-delà même de la complexité des systèmes.

Honfleur le 22 mai 2018,

Olivier VARTERESSIAN
Président



Jean Paul CHOULANT
Vice-Président

